

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réhabilitation des cités minières Question écrite n° 14061

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention du M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir du patrimoine immobilier de la région minière Nord-Pas-de-Calais et sur les inquiétudes émanant des habitants des cités minières et du personnel de la SOGINORPA. En effet, dans le cadre des négociations en cours sur le patrimoine immobilier des Charbonnages de France, il est nécessaire d'aborder clairement les exigences de la mise en oeuvre et du développement de la SOGINORPA afin de pouvoir continuer à assurer le rôle historique de logement social au service des populations minières. Ces exigences qui passent par le maintien d'une gestion démocratique et unifiée de l'ensemble du parc immobilier Nord-Pas-de-Calais pourraient s'articuler juridiquement par la création d'un établissement public régional de gestion comme c'est le cas pour la gestion des friches industrielles qui garantit la propriété publique et la stabilité du personnel. En outre, cette structure gérée avec l'ensemble des partenaires concernés y compris les élus du bassin minier, répondrait au souci du maintien des avantages acquis pour les ayants droits, à l'effort de rénovation des cités minières et au renforcement du rôle social par une politique de loyers modérés. C'est-à-dire à un fonctionnement démocratique réclamé par l'ensemble des acteurs locaux qui ont manifesté dernièrement à Liévin leur volonté d'aboutir à un projet cohérent et bénéfique pour les populations. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître les orientations du ministère sur ce dossier et d'examiner les possibilités offertes par la création d'un établissement public pour une gestion régionale spécifique et démocratique, un texte de loi garantissant le droit à la gratuité pour les ayants droits, le renforcement de la fonction sociale par le recours à des loyers modérés et enfin des moyens nouveaux pour l'entretien et la réhabilitation complète du parc minier participeraient activement à la réussite de la gestion du patrimoine immobilier spécifique de cette région.

Texte de la réponse

La question posée évoque le devenir du patrimoine immobilier des houillères du Nord-Pas-de-Calais géré par la SOGINORPA et les orientations retenues sur ce dossier. En février dernier, l'annonce d'une réforme permettant une plus grande implication des différents acteurs locaux concernés par ce parc, en particulier les élus, a été faite. A cet effet, une expertise technique est actuellement menée associant les différents départements ministériels concernés, afin d'appréhender les différents aspects que revêt cette évolution. En tout état de cause, les pouvoirs publics veilleront à ce que soient préservés les droits statutaires légitimes des retraités et des veuves de mineurs, dont les loyers continueront à être pris en charge par la collectivité quelle que soit à l'avenir la structure juridique en charge de la gestion des logements. De même, la plus grande attention sera apportée aux droits des salariés de SOGINORPA, la convention collective dont ils bénéficient n'étant pas remise en cause. En ce qui concerne les autres aspects de ce dossier, et en particulier le niveau du programme de réhabilitation de logements qu'il conviendra de poursuivre et les moyens financiers qui lui seront affectés, ceux-ci sont étudiés dans le cadre de l'expertise technique qui a été engagée. A cet égard, il convient de noter que des progrès importants ont d'ores et déjà été accomplis, puisque, dans des conditions de coût mieux maîtrisées, le nombre de réhabilitations mises en chantier en 1997 a été porté à près de 2000. Il conviendra ainsi que la réforme engagée prenne en compte les intérêts patrimoniaux de Charbonnages de France, et donc de l'Etat, sur

la base d'une évaluation objective de la valeur du parc immobilier. Enfin, toute évolution devra se faire en concertation avec les élus et les syndicats de mineurs.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet

Circonscription: Nord (20e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14061

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2600 **Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3759